

Arras, le 02 septembre 2014

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directrices et
les directeurs d'école
s/c Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale



Division

des élèves

Bureau

des actions éducatives,
culturelles et partenariales

Objet : Circulaire de rentrée 2014-2015, sorties scolaires avec nuitées dans le 1er degré

Afin de traiter plus efficacement les nombreux dossiers des sorties scolaires avec nuitées, et cela conformément à la réglementation, je souhaite attirer votre attention sur le fait que certains services académiques départementaux accueillant ces sorties scolaires nous réclament les documents ci - dessous :

- la liste nominative des élèves
- le numéro de téléphone de l'enseignant
- un emploi du temps de substitution pour les départements de la Haute-Savoie, Savoie et Vendée
- en cas de déplacement en VTT, le tracé du parcours ainsi que la composition des groupes et le numéro de téléphone des encadrants.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir joindre ces différents documents à vos dossiers de sorties, permettant ainsi de respecter les délais de vérification et d'envoi le cas échéant.

Par ailleurs, pour tout projet de sortie scolaire dans le département du Pas-de-Calais, il est primordial de consulter la page d'information disponible sur le site internet de la DSDEN 62 :

<http://www.ac-lille.fr/dsden62/spip.php?rubrique477>

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.



Guy CHARLOT

Dossier suivi par
Véronique MOHR

Téléphone
03 21 23 91 29

Courriel
ce.i62de3@ac-lille.fr

20, boulevard de la liberté
BP 90016
62021 Arras Cedex